

Tout comme l'invention des parcs de pêche a donné un nouvel essor à la production de la pêche pendant au moins une partie de l'année, l'emploi des palangriers dans le domaine qui convient aura les mêmes conséquences. Mais les pêcheurs côtiers devront toujours utiliser de petites embarcations. Afin d'aider le petit exploitant, qui doit se servir d'un bateau de petites dimensions pour obtenir le meilleur rendement de son travail, il faudrait prévoir de l'aide à la construction des petites embarcations, et non seulement des grandes. Le domaine dans lequel on emploie ces barques constitue un secteur fondamental de l'industrie de la pêche, et je demande au ministre d'examiner la question avec sympathie.

La question des petites entreprises maritimes pourrait peut-être faire l'objet du débat quand nous examinerons en détail les crédits du ministre des Travaux publics. Toutefois, j'estime qu'il convient de mentionner dès maintenant que les installations maritimes sur une échelle modeste sont presque toujours utilisées dans les petites collectivités de pêcheurs dans l'exercice de leur métier. Les petits quais ou docks pour barques de pêche forment une partie essentielle de l'industrie de la pêche dans les petites localités. Il serait donc nécessaire de donner une plus grande envergure au programme de construction de ces ouvrages. A ce propos, je devrais peut-être dire que le programme de chaferds collectifs peut, d'une façon générale, être regardé comme un succès. J'ai entendu avec plaisir le ministre dire qu'on a l'intention de maintenir ce programme. Mais je regrette, d'autre part, que ce soit sur une plus petite échelle.

Je voudrais formuler quelques observations sur ce programme. L'aménagement de chaferds collectifs a fourni des installations essentielles aux pêcheurs de plusieurs collectivités de Terre-Neuve. En plus de fournir aux pêcheurs les aménagements dont ils ont besoin pour pêcher, le programme a pour effet de grouper les pêcheurs et de les encourager à l'action coopérative. L'aménagement de ces chaferds a aussi été très avantageux au point de vue économique, car il n'est plus facile aux pêcheurs d'acheter les matériaux nécessaires à la construction des vieux modèles de chaferds de pêche. L'avènement du nouveau genre de chaferds collectifs a remplacé pour les pêcheurs la propriété autrefois indispensable.

En fait, j'aurais aimé entendre dire que le gouvernement fédéral allait poursuivre à son rythme antérieur le programme de construction de chaferds collectifs, et je regrette que ce programme ait cessé après l'aménagement

[M. Granger.]

de vingt chaferds. J'estime que le gouvernement aurait dû instituer un programme visant à construire peut-être dix chaferds par année, et poursuivre ce programme jusqu'au moment où toutes les régions qui en ont besoin soient pourvues des chaferds nécessaires. J'estime que les chaferds qui coûtent plus de \$25,000 auraient dû être considérés comme étant du ressort du gouvernement fédéral, et je dis que cela n'aurait pas du tout empêché le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de conclure des accords en vue de la construction de chaferds.

Je répète qu'à mon avis, le programme de construction de chaferds collectifs, que le gouvernement fédéral a maintenant terminé par la construction du vingtième chaferd, devrait être maintenu. Il est malheureux que les nombreuses collectivités qui ont tellement besoin de ces chaferds doivent s'en passer temporairement, et je prie sérieusement le ministre d'étudier à nouveau l'à-propos de poursuivre ce programme à Terre-Neuve et au Labrador, en plus de l'entente conclue avec les gouvernements provinciaux, dont il nous a parlé hier soir.

Monsieur le président, j'aurai d'autres observations à faire plus tard au sujet du genre de chaferds dont on a besoin, mais je veux parler maintenant de l'autre besoin fondamental des pêcheurs. Il leur faut de la boîte.

Pourrais-je déclarer qu'il est une heure?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Granger: Monsieur le président, lorsque la séance a été levée à une heure, j'essayais de montrer qu'il faut aider les pêcheurs pour qu'ils réussissent à être indépendants et à accroître leur production. A vrai dire, j'ai soutenu que les pêcheurs doivent être en mesure de gagner convenablement leur vie. J'ai signalé que si le pêcheur ne peut vivre de sa pêche, il ne peut continuer de s'y adonner sans obtenir une certaine forme d'aide qui peut-être n'est pas justifiée, ou quelque chose d'approchant. Je m'empresse de préciser que je ne voulais pas dire par là que les pêcheurs ne devraient pas obtenir d'assistance sociale au besoin, mais plutôt qu'ils devraient recevoir une forme d'aide qui les rendrait indépendants dans leur occupation, de façon qu'ils puissent subvenir à leurs propres besoins sans autre assistance.

En énumérant certaines mesures que l'on pourrait prendre, j'ai soulevé, avant la suspension de la séance, la question de l'approvisionnement en boîte. Chaque année, en